

Politique sur le sport sécuritaire

Date d'approbation de la version originale : février 2021

Date d'approbation de la version actuelle : 2 janvier 2024,

entrée en vigueur le 15 janvier 2024

Date de la prochaine révision : janvier 2026

N° de la politique : 09-10

Pages: 10

1. OBJET

1.1. Cette politique de CC vise à définir les exigences visant à garantir un environnement de sport sécuritaire dans le cadre des activités de Cyclisme Canada (CC).

2. PRINCIPES

- 2.1. CC estime que chacun a le droit de participer à un environnement sûr et inclusif. Des protocoles, une éducation et des pratiques de vérification des antécédents appropriés doivent être mis en place pour garantir le maintien de cet environnement.
- 2.2. Toutes les personnes seront formées et sensibilisées à comprendre ce qui constitue un environnement sportif sécuritaire et seront assurées que toute personne impliquée dans des activités de CC est formée et que ses antécédents ont été vérifiés avec une rigueur appropriée compte tenu de ses rôles et responsabilités.
- 2.3. Toute personne travaillant dans le cadre des activités CC devra satisfaire aux exigences liées à ses rôles et responsabilités, comme indiqué dans l'annexe de la présente politique de CC.

3. DOMAINE D'APPLICATION

3.1. La présente politique de CC s'applique au personnel qui participe aux activités de CC, y compris, sans toutefois s'y limiter, aux événements, aux séances d'entraînement et aux compétitions, aux conférences et aux voyages associés aux activités de CC.

4. DÉFINITIONS

- 4.1. Personne en position d'autorité (PPA) : toute personne qui occupe une position d'autorité au sein de CC, notamment, sans toutefois s'y limiter, les entraîneurs, les instructeurs, les officiels, les gestionnaires, le personnel de soutien aux athlètes, les chaperons, les membres de comité, les administrateurs ou les dirigeants.
- 4.2. Personnel : une personne reconnue par CC occupant un poste à temps plein, à temps partiel, pour une durée déterminée, ou sous contrat. Aux fins de cette politique de CC, le terme « personnel » comprendra aussi les bénévoles.
- 4.3. Registre du personnel ayant reçu la formation sur la sécurité dans le sport : un registre de personnes qui ont complété les composantes de la formation sur la sécurité dans le sport et de vérification des antécédents définies dans cette politique de CC et dans la *Politique de vérification des antécédents* de CC, tel que maintenue par CC.

5. ÉNONCÉ DE POLITIQUE

- 5.1 CC assurera un environnement de sport sécuritaire où les protocoles, l'éducation et la vérification des antécédents appropriés sont respectés et réalisés.
- 5.2 Pour être inclus dans l'environnement de sport sécuritaire de CC, tout le personnel doit satisfaire aux exigences et aux protocoles établis dans cette politique de CC.

6. **DISPOSITIONS**

6.1 Protocoles

- 6.1.1 CC suit ces protocoles, qui visent à promouvoir la sécurité dans le sport et un plus grand bien-être pour tous les athlètes :
 - a) Code de conduite de CC
 - b) Mouvement Entraînement responsable;
 - i. Règle de deux (s'assurer qu'une personne en position d'autorité est du même sexe que l'athlète)
 - ii. Formation à l'éthique; et
 - iii. Vérification des antécédents
 - c) Protocole pour identifier l'admissibilité de membres du personnel à participer aux activités de CC si ceux-ci sont inscrits au registre du personnel ayant reçu une formation sur la sécurité dans le sport;
 - d) Protocole pour la gestion des traumatismes crâniens et des commotions cérébrales;
 - e) Protocoles de soutien et de suivi de la santé physique et mentale, de la nutrition et des comportements alimentaires;
 - f) Protocoles pour la prévention et la gestion des blessures et le retour au jeu; et
 - g) Protocoles de gestion des incidents critiques.

6.2 Éducation

- 6.2.1. La formation entourant toutes les composantes de la sécurité dans le sport est essentielle et doit être respectée à tous les niveaux. Vous trouverez ci-dessous une liste des composantes éducatives qui seront requises en fonction du rôle organisationnel d'une personne, tel qu'il est décrit dans l'annexe de la présente politique de CC :
 - a) Une formation reconnue en matière d'éthique;
 - b) Une formation reconnue sur le respect dans l'entraînement sportif (pour identifier et répondre à la maltraitance, la négligence, au harcèlement et à l'intimidation);
 - c) Une formation reconnue en matière de commotions cérébrales;
 - d) Une formation reconnue sur la manière d'identifier et de répondre à la maltraitance, au déséquilibre de pouvoir et à la manipulation psychologique;
 - e) Une formation reconnue en matière de nutrition; et
 - f) Formation reconnue en premiers soins et en réanimation cardio-respiratoire.

6.3 Vérification des antécédents

- 6.3.1 Le niveau d'interaction de chaque personne avec les athlètes déterminera son niveau de risque et les exigences de vérification des antécédents correspondantes, comme le stipule la *Politique de vérification des antécédents* de CC Sport sécuritaire | Cycling Canada Cyclisme (cyclismecanada.ca)
- 6.3.2 Toutes les exigences de vérification applicables doivent être remplies avant d'être approuvées en tant que membre du personnel pour participer à une activité de CC.

6.4 Surveillance de la conformité

- 6.4.1. CC sera responsable de contrôler et de s'assurer que toute personne participant à une activité de CC a satisfait aux exigences. Il relève de la responsabilité de la personne de remplir toutes les exigences en temps voulu et de manière véridique. CC fera circuler des rappels avant la participation concernant les protocoles à suivre.
- 6.4.2. Les personnes qui ont satisfait à toutes les conditions seront ajoutées au registre du personnel ayant reçu la formation sur la sécurité dans le sport et pourront ensuite être admissibles ou autorisées à participer aux activités de CC.
- 6.4.3 Un rapport annuel sera réalisé par la haute direction pour examiner le respect des pratiques relatives à la sécurité dans le sport et sera présenté au PDG.

6.5 Signaler les violations de la politique sur la sécurité dans le sport

6.5.1 Toute personne qui observe une violation de cette politique de CC est tenue de la signaler. Une plainte officielle peut être déposée auprès du (ou de la) gestionnaire de cas indépendant de CC, dans le cadre de la *Politique relatives aux plaintes et à la discipline* de CC. Des liens sont disponibles sur le site Web de CC ici Sport sécuritaire | Cycling Canada Cyclisme (cyclismecanada.ca)

7.0 RÉVISION ET APPROBATION

- 7.1 Responsables originaux de l'élaboration des politiques : Scott Kelly, Mark Gilligan
- 7.2 Responsables actuels de l'élaboration des politiques : Matthew Jeffries, Mathieu Boucher, Lara Check, Louizandre Dauphin, Denise Ramsden

Annexe A

Protocoles de sport sécuritaire de Cyclisme Canada

À être révisés et mis à jour chaque année par le personnel de direction de CC.

Cyclisme Canada (CC) respecte les protocoles suivants, qui visent à promouvoir la sécurité dans le sport et à améliorer le bien-être de tous les athlètes, que ces protocoles soient appliqués individuellement ou dans le cadre de la procédure d'accueil de l'athlète de CC:

Le mouvement Entrainement responsable développé par l'Association canadienne des entraîneurs, présente les pratiques exemplaires pour assurer la sécurité et la santé de tous les participants au sport. Une vérification des antécédents et une formation en éthique appropriées sont les premières étapes pour devenir un(e) entraîneur(e) responsable. En outre, la règle de deux doit être appliquée à tout moment. La règle de deux vise à garantir que toutes les interactions et communications avec les athlètes sont ouvertes, observables et justifiables. Son but est de protéger les athlètes et les entraîneurs dans des situations potentiellement vulnérables en exigeant que plus d'un adulte dont les antécédents ont été vérifiés soit toujours présent. Une personne en position d'autorité n'est jamais seule et hors de vue avec un(e) athlète sans la présence d'un(e) autre entraîneur(e) ou adulte dont les antécédents ont été vérifiés (parent, bénévole ou membre du personnel). Assurez-vous qu'une personne en position d'autorité soit du même genre que l'athlète. La règle de deux s'applique également aux situations virtuelles.

Le protocole d'identification de l'admissibilité du personnel assure que seules les personnes qui se conforment aux exigences en matière d'éducation et de formation relative à la sécurité dans le sport et à la *Politique de vérification des antécédents* de CC seront admises à participer aux activités de CC. Toutes les personnes admissibles seront enregistrées dans le registre du personnel ayant reçu la formation sur la sécurité dans le sport.

Le protocole de CC relativement aux traumatismes crâniens/commotions cérébrales décrit les étapes détaillées à suivre quand une personne est soupçonnée d'avoir subi un traumatisme crânien. Il définit aussi un parcours clair en plusieurs étapes pour le retour au cyclisme et peut être trouvé sur la page Web des ressources pour les athlètes de CC ici : Sport sécuritaire | Cycling Canada Cyclisme (cyclismecanada.ca)

Vérification de la santé de l'athlète pour surveiller le bien-être des athlètes (comportements physiques, mentaux et nutritionnels) sur une base annuelle.

Le protocole de **Prévention et gestion des blessures** a été élaboré pour faire progresser les athlètes sur un chemin clairement défini pour reprendre l'entraînement tout en veillant à ce que leur santé et leur sécurité soient au premier plan de leur développement.

Le protocole **Incident grave** est une liste de procédures étape par étape déterminée préalablement à toute activité de CC.

Il décrit les mesures nécessaires pour faire face à une situation en cas d'accident et documente les accidents et les mesures prises pour assurer un traitement approprié.						

Annexe B Tableau de conformité de l'éducation et de la formation en matière de sécurité dans le sport

À être révisé et mis à jour chaque année par l'équipe de haute direction (EHD) de CC et au moins un membre du comité de gouvernance et des politiques.

Exigences en matière d'éducation et de formation à la sécurité dans le sport par rôle (mis à jour le 4 décembre 2023)						
Organisation	Cours/Module	Sujets principaux/Description + Lien	Doit être complété / mise à jour :	Pas d'interaction avec les athlètes (Personnel administratif, etc.)	Interaction avec les athlètes (Personnel du projet, personnel de l'événement, ÉSI, Personne en autorité, etc.)	Entraîneurs de l'équipe nationale (Personnes en autorité)
CCES	Sport pur	Traite du sport éthique, des droits et responsabilités des athlètes, des suppléments, des substances et méthodes figurant sur la liste des interdictions, des procédures de prélèvement d'échantillons, etc. https://education.cces.ca/#/login (Frais d'inscription : gratuit)	Doit être complété avant une participation au sein de CC		Obligatoire Tous les 12 mois	Obligatoire Tous les 12 mois
	Rôle du personnel d'encadrement des athlètes	Examen de haut niveau du rôle du personnel de soutien dans les programmes Sport pur et PCA https://education.cces.ca/#/login (Frais d'inscription : gratuit)	Doit être complété avant une participation au sein de CC		Obligatoire Tous les 12 mois	Obligatoire Tous les 12 mois

ACE	La sécurité dans le sport	Parmi les sujets abordés : Reconnaître la maltraitance, traiter et prévenir la maltraitance, le déséquilibre de pouvoir la discrimination; intention, consentement, manipulation psychologique, normalisation, prévention, règle de deux, devoir de diligence, signalement, 4C, culture et système de sécurité dans le sport. https://safesport.coach.ca/fr (Frais d'inscription : gratuit)	Doit être complété avant une participation au sein de CC	Obligatoire Tous les 4 ans*.	Obligatoire Tous les 4 ans*.	Obligatoire Tous les 4 ans*.
	Prendre des décisions éthiques (formation et évaluation)	Analyser une situation difficile pour déterminer ses implications morales, juridiques ou éthiques et appliquer le modèle de prise de décision éthique du PNCE. Répondre correctement aux situations d'une manière qui soit conforme au code d'éthique du PNCE. Requis pour la certification PNCE https://coach.ca/fr/prise-de-decisions-ethiques-pde (Frais d'inscription indiqués dans le Casier de l'ACE)	Doit être complété avant une participation au sein de CC			Obligatoire Le renouvelleme nt dépend de la mise à jour des cours
	Prendre une tête d'avance	Que faire pour prévenir les commotions cérébrales, comment reconnaître les signes et symptômes d'une commotion cérébrale, que faire quand on soupçonne un(e) athlète d'avoir une commotion cérébrale, comment s'assurer que les athlètes retournent au jeu en toute sécurité https://coach.ca/fr/serie-de-modules-dapprentissage-enligne-prendre-une-tete-davance (Frais d'inscription : gratuit)	Doit être complété avant une participation au sein de CC	Recommandé Le renouvellement dépend de la mise à jour des cours	Obligatoire Le renouvellement dépend de la mise à jour des cours	Obligatoire Le renouvelleme nt dépend de la mise à jour des cours

Respect Group	Respect sur le lieu de travail	Aide à favoriser un environnement de travail sécuritaire, productif et respectueux. Parmi les sujets abordés : dynamiques de pouvoir sur le lieu de travail, définir, traiter et signaler les cas d'intimidation, de maltraitance, de harcèlement et de discrimination, donner du pouvoir aux spectateurs, gérer les émotions, comprendre les conséquences de la maltraitance sur la santé mentale, vos responsabilités en tant que membre de l'équipe https://cyclingcanadaworkplace.respectgroupinc.com/ (Frais d'inscription : gratuit)	Doit être complété avant une participation au sein de CC	Obligatoire Tous les 4 ans*.		
	Respect dans le sport pour les responsables d'activités	Pour les entraîneurs et les dirigeants sportifs, afin d'identifier et de réagir à la maltraitance, à la négligence, au harcèlement et à l'intimidation. Parmi les sujets abordés : dynamiques de pouvoir, responsabilité légale, bizutage, développement physique, prévention de l'intimidation et de la maltraitance, santé mentale, gestion des commotions et des blessures, émotions positives https://cyclingcanada.respectgroupinc.com/ (Frais d'inscription : 30 CAD)	Doit être complété avant une participation au sein de CC		Obligatoire Tous les 4 ans*.	Obligatoire Tous les 4 ans*.
	Premiers soins et RCR	Premiers soins et RCR standard reconnus au niveau national Fournisseurs suggérés : Croix-Rouge canadienne, Ambulance Saint-Jean, Coeur et AVC Tous les autres fournisseurs doivent être confirmés par Cyclisme Canada (Frais : varie selon l'organisation)	Doit être complété avant une participation au sein de CC	Obligatoire Tous les 3 ans (coût couvert par CC)	Obligatoire Tous les 3 ans	Obligatoire Tous les 3 ans

* fréquence de renouvellement comme précisé ou au moment des mises à jour des cours, selon la première éventualité